

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas : Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 45 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 MARS

IMPOTS RURAUX

Tous les ministres de l'agriculture qui se sont succédé depuis douze ans, soutenus par les députés de la majorité, ont toujours repoussé comme non fondées les plaintes des agriculteurs.

Quand nos cultivateurs, épuisés, à demi-ruinés, prétendent et prouvent que les charges fiscales qui les écrasent leur rendent impossible la lutte avec l'étranger, on leur répond par des hausséments d'épaulés et par des discours creux — car ils ne contiennent que des déclarations mensongères et des promesses fallacieuses.

Or, veut-on savoir une partie de la vérité sur ce point ? La voici :

C'est, d'après une récente et intéressante statistique, le relevé des charges fiscales supportées par l'agriculture en 1888. Leur valeur a dépassé 707 millions, en ne faisant intervenir que pour mémoire les impôts indirects.

Sur cette somme, l'impôt foncier sur la propriété non bâtie entre pour 251 millions ; la propriété bâtie donne 40 millions ; 27 millions sont prélevés par les portes et fenêtres ; 30 millions par les contributions personnelle et mobilière ; 275 millions sont perçus par l'enregistrement et le timbre ; 59 millions par les prestations et 5 millions par les droits de main-morte.

Nous avons dit que ce n'était là qu'une partie des charges imposées à l'agriculture.

En effet, dans ce résumé, d'une part ne sont pas compris les impôts indirects supportés par tout le monde, ni, d'autre part, les impôts communaux, qui sont pourtant d'une lourdeur incontestable.

Nous n'en voulons citer qu'un exemple, qui est à notre connaissance personnelle : cette année, les prestations ont été doublées en Seine-et-Oise, et celui qui, pour racheter ses prestations, payait trente francs, représentant une habitation avec deux hommes et un cheval, paie aujourd'hui environ soixante francs.

Mais, pour nos politiciens, qu'est-ce que l'agriculture, qu'est-ce que le paysan, le rural, comme ils disaient naguère ? — Une population taillable et corvéable à merci, une quantité négligeable.

Patience, citoyens émergeant au budget, cette quantité négligeable vous prouvera qu'il faut compter avec elle et que, puisque c'est elle qui nourrit la France, il est bien juste qu'on la mette en état de lutter avec ses rivaux et ses ennemis.

INFORMATIONS

LA COMMISSION DU BUDGET

C'est la seule commission offrant quelque intérêt, qui se soit réunie hier au Palais-Bourbon. Elle se contente de préparer une seconde édition du budget de 1889. Le budget de l'intérieur, le budget des beaux-arts ont été déjà adoptés et déposés sur le bureau de la Chambre. Sur le budget des colonies, la commission

a opéré des réductions s'élevant à 350,000 fr. environ. Le ministre de l'instruction publique, M. Fallières, a été entendu au sujet des réductions opérées sur son budget.

LE RETOUR DU DUC D'AUMALE

Hier, le conseil des ministres a pris une décision ferme en ce qui concerne le retour en France du duc d'Aumale.

En vertu d'un décret signé par M. Carnot, président de la République, et qui sera promulgué lundi prochain, le décret qui avait interdit au duc d'Aumale le séjour sur le territoire de la République se trouvera rapporté.

M. Tirard aurait adressé une lettre à M. Jules Simon, président des Académies, lui annonçant cette décision.

LA LIGUE DES PATRIOTES

Le gouvernement, paraît-il, ne se bornera pas à poursuivre MM. Laguerre, Déroulède et Richard, mais encore tous les membres du comité directeur de la Ligue des Patriotes.

Dans ce cas, ce n'est plus seulement contre Laguerre qu'il faudrait déposer une demande en autorisation de poursuites, mais aussi contre ses collègues Laisant, Le Hérisse, Borie, Laporte, Michelin, Turquet et Vergoin.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

Nous vivons dans un temps où il se passe de si étranges choses qu'il ne faut pas trop sourire de la proposition que vient de faire M. Raspail de créer un ministère du travail. Sans doute, il est bien évident qu'une pareille création ne contribuerait en quoi que ce soit à l'amélioration du sort des ouvriers, sans doute il ne l'est pas moins que ce ministère constituerait uniquement un centre d'action pour l'agitation socialiste, mais cela n'est pas du tout une raison pour qu'on repousse l'idée. Un nouveau ministère permettrait en effet de créer un grand nombre de nouvelles places pour tant de prétendus amis des ouvriers qui désirent occuper leurs loisirs le plus lucrativement possible. Tout cela est certainement à considérer et empêche que la proposition soit au fond aussi grotesque qu'elle en a l'air.

L'AGITATION OUVRIÈRE

Nous signalons il y a quelques jours l'agitation ouvrière qui se manifestait dans la région du Rhône. Aujourd'hui ce ne sont pas seulement de vagues inquiétudes qu'on éprouve dans la région du Nord. A Armentières, dix mille ouvriers sont en grève. Des établissements ont été envahis et les ouvriers qui s'y trouvaient forcés d'adhérer à la grève. Les troupes sont sur pied. A l'autre bout de la France, à Toulouse, les ouvriers tiennent des réunions et réclament le travail qui leur fait défaut. On voit que partout la crise du travail prend des proportions d'autant plus menaçantes que le gouvernement est impuissant à la conjurer, puisqu'il ne peut assurer la sécurité du lendemain sans laquelle la reprise des affaires est impossible.

L'ESCROC JACQUES MEYER

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans certains bruits mis en circulation depuis quel-

ques jours au sujet de l'escroc Jacques Meyer.

On prétendait que ce financier qui s'est enfui en Belgique ne serait pas extradé parce qu'il avait menacé de faire devant la justice française des révélations désagréables pour certains personnages appartenant de près ou de loin au gouvernement actuel. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'avant-hier venait, devant la Cour de cassation belge, le pourvoi introduit par Jacques Meyer, contre l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles qui avait déclaré régulière son arrestation. Mais, quand on fit l'appel de la cause, l'avocat du filon, M^e Poirier, annonça que son client se désistait. Il avait appris que le gouvernement français renonçait à poursuivre l'extradition ; c'est peut-être une coïncidence fortuite, mais elle est véritablement singulière.

LA REINE D'ANGLETERRE A BIARRITZ

La reine Victoria est arrivée, avant-hier, à Bordeaux, à la gare Saint-Jean, à 10 heures 12.

La reine est arrivée à deux heures vingt à Biarritz.

Elle a été reçue par le général Munier, en grand uniforme, le préfet des Basses-Pyrénées, le sous-préfet et le maire de Biarritz.

La ville était pavoisée, comme aux jours de grande fête.

Grande affluence de monde criant : Vive la reine !

A la grille du château, la musique du 49^e de ligne a salué le cortège par l'hymne national anglais.

Le comte Gaston de la Rochefoucauld a présenté à la reine une clef d'or, ornée de rubans aux couleurs de sa famille et portant comme inscription la date du 7 mars 1889 et sa devise : « C'est mon plaisir ».

M^{me} de la Rochefoucauld, accompagnée de sa fille et de ses deux petits-fils, a remis à la princesse de Battenberg un magnifique bouquet à ses couleurs : blanc et rouge.

La reine, fort touchée par le gracieux accueil de la famille de la Rochefoucauld, a témoigné à tous sa vive satisfaction.

En pénétrant dans le grand salon, la reine a jeté un coup d'œil sur le magnifique paysage et la perspective de l'Océan.

La foule a fait à la reine un accueil respectueux et sympathique.

LES CUIVRES

Le suicide maladroitement caché — comme si à une époque de reportage à outrance on pouvait cacher un événement de ce genre — le suicide de M. Denfert-Rochereau, directeur du Comptoir d'Escompte, a jeté dans le public une véritable panique heureusement un peu calmée par le remboursement immédiat à vue de tous les dépôts réclamés au Comptoir d'Escompte soit à Paris, soit dans les succursales de province. Néanmoins il est incontestable que cette grande maison de crédit a été imprudemment engagée et compromise dans la spéculation effrénée qui s'est faite depuis quelque temps sur les cuivres et qui a déjà causé tant de ruines.

M. Denfert-Rochereau paie de sa vie cette

spéculation dont la responsabilité incombe à de plus coupables que lui.

Le Comptoir d'Escompte est un établissement financier pourvu de privilèges d'État ; bien que Français, il est aux mains de capitalistes étrangers, cela va sans dire. Le président du Conseil d'Administration est M. Hentsch, Suisse et protestant. C'est lui qui se chargea du dernier emprunt italien dont personne ne voulait, et avec l'approbation, au moins tacite, de nos ministres, soutira 60 millions à l'épargne française : les 60 millions passèrent en Italie, où M. Crispien transforme en canons et fusils destinés à combattre la France. Cette exploitation de la France par l'étranger n'est-elle pas révoltante ?

Ceci nous remet en mémoire l'anecdote racontée par M. Drumont dans la *Fin d'un monde* :

« Un jour le comte de Breda, voyageant dans le même compartiment de chemin de fer qu'un des Rothschild de Francfort, lui demanda pourquoi leur maison soutenait avec tant d'énergie le crédit de l'Italie, qui ne reposait absolument sur rien.

» C'est notre manière à nous de taper sur les curés, répondit le baron. »

Il sapent aussi sur la France et font d'une pierre deux coups. M. Hentsch a imité les Rothschild, aussi la mésaventure qui arrive au Comptoir d'Escompte nous laisserait indifférents si les véritables coupables étaient seuls à en souffrir. Malheureusement, il n'en est pas ainsi.

Il y a quelques années, le stock du cuivre du monde entier fourni pour la plus grande partie par les mines d'Espagne et Portugal Rio Tinto, Tharsis, Cap-Copper, Santo-Domingo, Chacabanda, et d'Amérique (Chili), s'élevait à environ quarante mille tonnes.

Par suite de la concurrence que se faisaient entre elles ces différentes mines, le prix de la tonne était descendu de près de 2,500 fr. à 875 fr. environ. A ce taux, on arrivait à peine à couvrir les frais d'extraction et d'exploitation.

Pour remédier à cette situation désastreuse, un syndicat se forma sous le nom de Société des Métaux. Le syndicat s'engageait à acheter aux producteurs le cuivre moyennant 1,500 fr. la tonne, prix largement rémunérateur. Le syndicat, en accaparant ainsi tout le stock, se croyait certain de pouvoir le revendre avec un bénéfice notable aux consommateurs.

Les fonds nécessaires pour solder les producteurs étaient empruntés à différents établissements financiers avec lesquels le syndicat avait traité et notamment au Comptoir d'Escompte, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, et à la Banque de France.

Les prêteurs avaient comme garantie les cuivres qui se trouvaient entre les mains du syndicat.

Les affaires de la Société des Métaux prospèrent au début.

La hausse exagérée des métaux a suspendu le travail de tous les petits fabricants qui ont dû renvoyer leurs ouvriers ; c'était la gêne ou la misère pour les uns et pour les autres.

Bientôt, se présente un revers à la prospérité de cette entreprise. Des mines sur lesquelles on n'avait pas compté vinrent

apporter leur contingent de cuivres ; il fallut prendre le métal même à un prix supérieur à celui auquel on pouvait s'en défaire.

Le stock finit alors par atteindre un chiffre bien supérieur aux besoins de la consommation ; le prix du métal baissa progressivement, l'offre étant de beaucoup supérieure à la demande. La baisse se produisit ; est-ce M. Hentsch qui se tue ? Non, c'est un Français naïf, M. Denfert-Rochereau. A qui avait profité la hausse ? A une vingtaine de gros financiers juifs. Qui sera ruiné par la baisse ? L'innombrable multitude des petites gens qui, alléchés par l'espérance d'un revenu meilleur, ont porté leurs fonds à la *Société des Métaux*.

Du 15 décembre 1888 au 5 mars 1889, les actions de la Société baissèrent de 900 à 490 fr. et cette baisse ou pour mieux dire ce krack entraîne celle du Comptoir d'Escompte engagé dit-on dans l'affaire pour près de 30 millions et dont les actions baissèrent en quelques semaines de 1,080 à 850 fr.

LE COMPTOIR D'ESCOMPTE

Au ministère des finances a eu lieu une importante réunion, sous la présidence de M. Rouvier qui avait convoqué tous les chefs des établissements de crédit.

Ceux-ci ont voté, sur l'initiative de M. Gustave de Rothschild et Joubert, la proposition de porter à 400 millions les avances à faire sur le portefeuille du Comptoir d'Escompte, reconnu excellent.

Mais comme cette somme ne consiste pas en numéraire dans les banques, les banquiers réunis ont offert leur garantie solidairement à la Banque de France qui, hier matin, le conseil des régents entendu, a versé à midi une énorme somme dans les caisses du Comptoir.

Au moment où les principaux banquiers de Paris, de concert avec la Banque de France et le ministre des finances, prennent de telles mesures, on se rappellera quelle fut la conduite du gouvernement de la République dans l'affaire de l'Union Générale.

Alors, le gouvernement républicain et la haute Banque se trouvèrent d'accord pour faire emprisonner les chefs de l'Union Générale et pour tuer cette banque.

L'Union Générale était dirigée par des catholiques et des conservateurs ; le Comptoir d'Escompte a à sa tête un protestant suisse. Tout s'explique.

NOUVELLES MILITAIRES

CLASSE 1885. — On assure que si la promulgation de la nouvelle loi militaire n'est pas trop retardée, le ministre de la guerre est dans l'intention de libérer la classe 1885 deux mois environ après le renvoi de la portion restante de la classe 1884.

LES LANCERS. — M. de Freycinet a soumis au Conseil supérieur de guerre un projet de reconstitution des douze régiments de cuirassiers.

Six de ces régiments deviendraient des lanciers, mais les hommes en seraient recrutés parmi l'élite de l'arme et seraient montés sur des chevaux de grosse cavalerie, ce qui différencierait absolument les nouveaux lanciers des anciens classés, comme on sait, en qualité de cavalerie légère.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UNE POMPE A VAPEUR A L'ECOLE DE CAVALERIE

A la suite de l'incendie du magasin à fourrages, il fut question, au ministère de la guerre, d'augmenter, pour l'Ecole de cavalerie, les moyens de secours en pareilles circonstances.

Le ministre de la guerre vient donc d'envoyer à l'Ecole une pompe à vapeur qui est arrivée hier à Saumur, avec 400 mètres de tuyaux enroulés sur un dévidoir.

Un personnel spécial, choisi dans le 3^e escadron, sera chargé de la manœuvre de cet appareil très puissant et construit d'après les derniers perfectionnements.

Son prix dépasse, paraît-il, 20,000 francs. C'est une bonne innovation pour Saumur en cas de sinistres graves.

Monsieur le Rédacteur,

L'Administration municipale a fait publier un avis annonçant aux contribuables que M. le Contrôleur serait, ce jour, à partir de 8 heures 1/2, à la Mairie de Saumur, pour recevoir les observations des mécontents.

Ce matin, fidèles à l'heure, nous étions cinquante réclamants, et M. le Contrôleur n'est apparu qu'à 9 heures moins cinq minutes.

On pressure le commerçant, et en outre on abuse de son temps un jour de marché.

Autrefois, disait-on, l'exactitude était la politesse des rois ; mais les employés du fisc, payés des deniers du peuple, en sont-ils dispensés sous la République ?

Ce serait un progrès démocratique.

Un contribuable exact et pas content.

P.-S. — Dans l'après-midi, même retard du contrôleur. C'est donc une habitude !...

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

La Musique Municipale donnera à ses membres honoraires le 3^e concert d'hiver demain dimanche 10 mars, à 2 heures du soir, dans le grand Foyer du théâtre.

Programme.

1. Ouverture du *Droit des Seigneurs* : MUSIQUE MUNICIPALE.
2. *C'est la coutume*, chansonnette (d'Aéric) : M. CALVEL.
3. Duo de la *Norma*, pour deux bugles : MM. SANNER et FOUGEROLLE.
4. *Une Larme*, solo de violoncelle : M. SOREL.
5. *Sur les Remparts*, chœur à 4 voix, par des AMATEURS.
6. Fantaisie sur la *Juive* : MUSIQUE MUNICIPALE.
7. *Berceuse*, pour violoncelle. — *B Auf der Kirmess* (Gollermann) : M. SOREL.
8. *L'Inventeur*, monologue : M. X.
9. Fantaisie sur le *Trouvère*, pour violon : M. FAVARON.
10. *Si j'étais Roi*, chanté par M. X.
11. *Prière à Saint-Sylvestre*, scène comique (de L'Huillier) : M. CALVEL.
12. Mazurka, pour clarinette : MUSIQUE MUNICIPALE.

Le chef de musique,
V. MEYER.

ANGERS. — ASSOCIATION ARTISTIQUE. — D'ici quelques jours l'Association Artistique d'Angers sera définitivement constituée sur les nouvelles bases que nous avons indiquées. Toutes les actions ont été prises et presque tous les abonnements ont été souscrits pour l'an prochain.

Avis aux retardataires.

(Bulletin officiel de l'Association.)

« MICHEL STROGOFF » A ANGERS. — On lit dans *l'Anjou* :

« Nous croyons savoir que le nouveau directeur des théâtres d'Angers, M. Sureau, vient de traiter avec M. de Langlay pour une série de représentations de *Michel Strogoff*, avec un nombreux ballet.

» Ces représentations auraient lieu vers la fin d'avril. »

CONCERT ANNUEL DE M. GUSTAVE LELONG. — Le concert annuel de M. Gustave Lelong, l'excellent chef d'orchestre des Concerts populaires et du Théâtre, aura lieu au Cirque, vendredi soir 15 courant, avec le concours de M^{lle} Levasseur, du Grand-Théâtre, M^{lle} Angèle Piédeleu, pianiste, M. Jules Piédeleu, violoniste, M. Romieu, du Grand-Théâtre, M. Ed. Gabus, flûtiste ;

La société Sainte-Cécile et l'orchestre de l'Association artistique.

FAUSSE NOUVELLE. — La *Petite France* annonçait hier qu'une perquisition avait été opérée par un juge d'instruction, accompagné d'un commissaire de police et d'agents, dans le local occupé par la Ligue des Patriotes, à Angers. — Ces messieurs auraient saisi une grande quantité de circulaires, de documents et de lettres.

Or, la *Petite France* d'aujourd'hui publie les lignes suivantes :

« Nous avons raconté hier, sur la foi d'une correspondance signée du nom d'une personne

honorables, que des perquisitions avaient été opérées dans le local de la Ligue des Patriotes à Angers. Or, il n'existe pas de comité de la Ligue des Patriotes à Angers, et notre correspondant ordinaire nous affirme qu'aucune perquisition d'aucune sorte ayant pu prêter à la confusion n'a été opérée. Il est manifeste que nous avons été victime d'un faussaire. »

L'ASSEMBLÉE DU POITOU

Comme le Dauphiné et le Languedoc, comme le Lyonnais et le Forez, le Poitou va avoir une assemblée pour rédiger les cahiers de 1889. La réunion aura lieu à Poitiers les 22, 23 et 24 mars.

Voici le texte de l'appel fait par le Comité d'organisation aux descendants des familles dont les membres ont figuré, lors de l'élection des députés du Poitou aux Etats-Généraux et de la rédaction des cahiers de 1789, et aussi aux conservateurs désireux de s'associer à ce mouvement de réaction contre la Révolution :

« Monsieur,

» Au moment où la Révolution française va célébrer son Centenaire, les intérêts suprêmes de la patrie nous conviennent à préciser les causes et les effets du régime établi en 1789. Pour attendre ce but, une double étude s'impose :

» 1^o L'ancienne organisation du pays doit être exactement connue et comprise.

» 2^o Les résultats obtenus par les prétendues conquêtes modernes doivent être sincèrement déterminés et appréciés.

» Un tel examen comparatif donnera la lumière sur une époque où les droits de l'homme ont usurpé la place des droits de Dieu.

» Contrairement à ce qui s'est fait à Romans, au mois de novembre dernier, une enquête est ouverte dans chaque province sur les raisons de nos crises sociales et les remèdes à y apporter.

» Pour être irréfutable, la démonstration poursuivie se base avant tout sur le terrain des faits.

» En conséquence, des questionnaires succincts sont distribués ; ils portent sur les points où la vie sociale paraît le plus atteinte.

» Réunis et classés, ils formeront le premier élément de travail d'assemblées provinciales, qui dégageront et discuteront les vœux contenus dans leurs réponses. Transmises ensuite, sous forme de rapports, à une assemblée générale projetée à Paris pour le courant de l'année, ces réponses seront l'expression raisonnée des revendications du pays et serviront à dresser définitivement les *cahiers de doléances* de la société contemporaine.

» L'Assemblée provinciale du Poitou s'ouvrira le 22 mars ; elle remplira trois journées, dont l'horaire ci-joint vous fixera le programme.

» Nous espérons, monsieur, que vous voudrez bien applaudir à la pensée patriotique qui

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

Ce n'était plus l'heure des réserves. Une pluie diluvienne succédait à la grêle. Josèphe frappa violemment à la porte de la chaumière, frappa encore. L'entendrait-on à travers le bruit de la tempête ? Oui, car, au dedans, une voix s'écria :

— Annaïk ! Annaïk ! on frappe. Vite, Annaïk. Grand Dieu ! qui peut se trouver sous une pareille tourmente !

Des pas précipités retentirent, la porte s'ouvrit.

Josèphe se jeta dans la chaumière. Elle était donc sauvée ! Devant elle se tenait une jeune fille d'une quinzaine d'années, qui la regardait tout ébahie.

— Entrez, Dieu vous fera grâce ! dit la voix qui avait appelé d'abord. Oh oui, entrez vite, qui que vous soyez !

La tempête faisait du jour un crépuscule. De plus, la fenêtre était petite et garnie de vitres

épaisses, ternes.

Josèphe voyait, néanmoins, près de la cheminée, une femme assise dans un grand fauteuil et dont les pieds reposaient, immobiles, sur un escabeau.

Elle s'inclina devant cette femme et fit un geste pour la remercier de son doux salut breton. Le vent, la course, l'effroi l'avaient oppressée. Une respiration haletante sortait de ses lèvres.

— Remettez-vous, madame, dit l'infirmes. Combien je suis heureuse de vous offrir un abri ! Excusez-moi si je ne me lève pas pour vous faire un meilleur accueil. Vous le voyez, ce n'est pas la bonne volonté qui me manque. Il pleut à torrents. Annaïk, vite, ranime le feu, que madame puisse se réchauffer et sécher ses vêtements.

Bien que l'on fût au milieu d'avril, Josèphe entendit donner cet ordre avec joie. Dans la cheminée, mille petits serpents de feu se tordaient tandis qu'achevait de s'évaporer cette fumée odorante qui l'avait surprise et guidée. La jeune servante prit des bois minces et les jeta sur les herbes qui brûlaient. La flamme jaillit, impétueuse. D'un coup soudain, elle éclaira toute la chaumière.

Josèphe s'était assise sur la pierre même du foyer.

Dès qu'elle put parler :

— Ah ! que je vous remercie ! dit-elle en breton aussi, et d'une voix encore entrecoupée. Que serais-je devenue si je n'avais pas trouvé votre maison ? Je suis loin de chez moi.

— Comme vous êtes épuisée ! Annaïk, fais chauffer un peu de lait.

— C'est inutile.

— Me voici votre hôtesse, reprit l'infirmes en souriant. Laissez-moi vous soigner.

Une petite bouillotte, à reflets cuivrés, fut aussitôt remplie d'un lait épais et appétissant.

L'infirmes regardait Josèphe, nimbée, illuminée par les rayonnements de l'âtre.

Josèphe, de son côté, attachait des yeux surpris sur cette femme inconnue...

Elle paraissait âgée de trente à quarante ans. Son visage n'avait pas de beauté, mais un charme extrême, bien qu'il fût alors péniblement contracté. Deux grands yeux bruns, pleins de lumière, l'éclairaient d'un rayon puissant. Le front était haut et d'une parfaite pureté de lignes. La bouche souriait volontiers, malgré son expression de souffrance. Les traits se creusaient sous la maigreur et, cependant,

gardaient leur harmonie. Toute la physionomie portait un caractère indicible de douceur et de sérénité.

Ce n'était pas un vêtement breton qui recouvrait ce corps émacié, mais une longue robe de laine noire. De même, aucune coiffe de mous-seline ne voilait la chevelure, séparée en bandeaux et nouée derrière la tête. Les mains fines, longues, de forme élégante, s'étaient paisiblement croisées, laissant inactif, par respect pour M^{lle} de Kerdu, le fuseau qu'elles tenaient encore.

Une quenouille, montée sur un pied de bois, se dressait en effet à la gauche de l'infirmes, et ce travail, digne d'une fille des champs, s'alliait bien avec la simplicité aimable de celle qui ne le dédaignait pas...

La petite servante, au contraire, portait le costume et la coiffe du pays. Elle s'était assise à l'écart, elle aussi filait et, demeurant dans son humble rôle, elle avait recommencé à tourner lestement son fuseau.

L'ameublement de cette salle basse, mais d'assez grande dimension, était celui de toutes les chaumières voisines. Des lits clos, une armoire, des baluts, une huche, un vaisselier garni de faïences, une table de bois. Quelques-

inspire cette entreprise, et, mieux encore, y participer d'une manière personnelle. Dans ce cas, nous vous serons reconnaissants de nous faire savoir par avance sur quel objet s'exercera plus particulièrement votre concours dévoué et votre précieuse activité.

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués. »

Le président d'honneur,
DUC DES CARS.

Le président du comité d'organisation,
A. LECOINTRE.

Le directeur des travaux de l'assemblée,
URBAIN GUÉRIN,
de la Société d'économie sociale.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 28 février 1889.

DÉCÈS

Le 2. — Aglaé-Célestine Dupeux, sans profession, 40 ans, épouse Victor-Jules Gelineau, route de Varrains.

Le 3. — Jean-Baptiste Richer, journalier, 53 ans, à l'Hospice; — Lucien-Léon Tessier, 41 ans, rue Saint-Michel.

Le 5. — François-Pierre Bichon, forgeron, 80 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Anne Moron, propriétaire, 92 ans, veuve Jean Raguin, rue de la Croix-Verte; — Armand Lieutet, élève maréchal à l'École de cavalerie, 23 ans, à l'Hospice.

Le 7. — Michel Blin, rentier, rue de la Croix-Verte; — Marie-Clémentine Péridy, chapeletière, 46 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Jeanne Chuchu, journalière, 59 ans, veuve Pierre Nivette, à l'Hospice.

Le 9. — François Degnat, tailleur de pierres, 63 ans, à l'Hospice; — Jean David, maçon, 73 ans, rue du Roi-René.

Le 10. — Célestine Gabillard, chapeletière, 54 ans, épouse Pierre Chamby, rue de Fenet; — Rose Patté, 49 ans, couturière, célibataire, à l'Hospice; — Adèle Gravier, sans profession, 86 ans, célibataire, à Notre-Dame des Ardilliers.

Le 14. — Jeanne Leroy, chapeletière, 58 ans, veuve Auguste Périgault, à l'Hospice; — Marguerite Boutruche, sans profession, 31 ans, épouse Alfred-Hippolyte Thiodet, rue du Temple.

Le 15. — Étienne-Marie-Louise Vetelé, 3 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Louis Cholet, rentier, 70 ans, rue de Bordeaux; — Marie Hayns, rentière, 66 ans, veuve Théodore Godard, rue d'Orléans.

Le 17. — François Aumasson, chapeletier, 52 ans, rue de Fenet; — Jeanne Frouin, sans profession, 82 ans, veuve Jean-Pierre Baranger, place des Récollets.

Le 20. — Marie-Célestine Cartault, sans profession, 58 ans, épouse François Ronce, rue d'Orléans.

Le 21. — Michel-Jean Hublot, propriétaire, 88 ans, rue d'Orléans; — René Béhu, ancien marinier, 75 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Antoinette Dubreuil, 48 mois, rue Saint-Lazare.

Le 24. — Auguste-Marie-Louis Bellanger, négociant, 60 ans, rue d'Orléans.

Le 25. — Alphonse Bouvier, mécanicien, 34 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Augustine-Rosalie Gastineau, sans profession, 42 ans, épouse Alphonse Maréchal, rue de la Croix-Verte; — Émile Charron, peintre en bâtiment, 59 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Jeanne Amirault, domestique, 43 ans, épouse Henri Couléard, à l'Hospice.

Le 28. — Joseph-Louis Jonanneault, restaurateur, 29 ans, place de l'Hôtel-de-Ville.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 mars 1889.

La tenue du marché est peu satisfaisante. Nos rentes après avoir longtemps résisté perdent du terrain. Le 3 0/0 revient à 84.85; le 4 1/2 0/0 à 104.30.

Les Sociétés de crédit, mêmes celles qui n'ont rien à voir dans la bagarre des cuivres, en subissent l'influence, on ne saurait dire pourquoi. C'est ainsi que le Crédit Foncier est ramené à 1,340. Ses obligations, qui sont le refuge ordinaire des capitaux de placement dans les temps de crise, soutiennent leurs prix.

La Société Générale s'est traitée aux environs de 490.

Sur la Banque d'Escompte on est descendu de 547.50 à 527.50; cette baisse injustifiée ne saurait aller plus loin.

Le Comptoir d'Escompte finit à 515. On a fait des calculs tout-à-fait raisonnables par lesquels on a établi que, mettant tout au pire, les pertes du Comptoir d'Escompte ne pourraient jamais atteindre même le niveau de ses réserves effectives, puisqu'il n'avait prêté que sur nantisse; ent de métal et que le cuivre vaudrait toujours quelque chose.

La Société de Dépôts et Comptes courants à 605 n'éprouve que de faibles variations.

Le Panama redescend au-dessous de 50 à 48. Les obligations foncières des Immeubles de France sont demandées à 383.

Les dépêches de Cayenne, arrivées ce jour, ont apporté de bonnes nouvelles de la production de mines d'or de la Guyane. La Banque de l'Ouest fait savoir que le seul placer Dieu-Merci, qui fait partie des propriétés de la C^{ie} des mines d'or du Sinnamary, a produit près de 35,000 francs d'or pendant le dernier mois. Ainsi s'explique la recherche des actions du Sinnamary entre 400 et 425 francs.

L'obligation des Chemins Economiques est tenue à 370.

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 11 Mars 1889

Au bénéfice des pauvres

HAYDÉE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'AUBER.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE)

DIMANCHE 10 MARS 1889

à 1 heure 1/2 très précise

335^e Concert populaire (18^e de l'abonnement)

Avec le concours de

M. G. PIERNÉ, pianiste compositeur; M^{lle} E. JANVIER, cantatrice de l'Opéra.

Programme.

1. Symphonie Romaine, 4^e (Mendelssohn). — Allegro vivace. — Andante con moto. — Con moto moderato. — Saltarello presto.
2. Le Réveil de Galatée, scène lyrique. (Poème de Paul Collin, musique de G. Pierné). — Chanté par M^{lle} E. Janvier. — Conduit par l'auteur.
3. Concerto en ut mineur, pour piano avec accompagnement d'orchestre, op. 12 (G. Pierné). — Allegro. — Scherzando. — Final. — Exécuté par l'auteur. — Première audition.
4. Mélodies (G. Pierné). — A Le sais-tu bien. — B Lucette. — Chantées par M^{lle} E. Janvier. — Accompagnées par l'auteur. — Première audition.
5. A Sérénade pour instruments à cordes (G. Pierné). — Demandée. — B Ouverture symphonique (G. Pierné). — Conduits par l'auteur.
6. Le Vallon, mélodie (Ch. Gounod). — Chantée par M^{lle} E. Janvier. — Première audition.
7. Marche des Fiançailles de Lohengrin (Wagner). — Demandée.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

DIMANCHE 10 FÉVRIER. — La Belle Hélène, opérette; Rigoletto, grand opéra.

Nouvelles à la main.

Du Figaro :

Un proverbe qui reçoit aujourd'hui son application :

« A la justice boiteuse, ministre boiteux », dit la sagesse des nations.

Or, il paraît que M. Thévenet, le nouveau garde des sceaux, est atteint d'une légère claudication.

Un petit ramoneur savoyard venait de recevoir l'aumône de la belle Madame de B... qui, décollée, partait pour un concert de charité.

Comme le gamin barbouillé regardait très fixement le corsage de sa bienfaitrice :

— Que regardes-tu là, petit ?

Le savoyard, très ému :

— Je pense à mes chères montagnes.

Il convient de mettre au premier rang des médicaments employés contre le rhume la Pâte de Regnault. Ce premier rang lui est dû par son efficacité attestée par l'Académie de médecine de Paris.

La Pâte de Regnault, préparée maison Frère, 19, rue Jacob, Paris, calme les quintes de toux, adoucit la poitrine et facilite l'expectoration, et comme ce délicieux bonbon ne contient pas d'opium, on peut en faire usage aussitôt après le repas. 1 fr. 50 la boîte.

Efforts impuissants !

Comme un ver qui s'attaque au plus beau fruit, la contrefaçon s'attaque aux produits les meilleurs. Plus que tous les autres, l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédicins de l'Abbaye de

Soulac est en butte à ces imitations. Mais ce sont là de vains efforts, car il n'est pas une de nos élégantes, soucieuse de l'hygiène de la bouche, qui ne soit depuis longtemps convaincue que ce merveilleux dentifrice est le seul capable de conserver toujours les dents blanches et solides, les gencives saines et roses et l'haleine fraîche et pure !...

A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jadis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 4 fr. »
Hors ville » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80 —

Défiant toute concurrence comme qualité.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

50 RÉCOMPENSES, dont 29 médailles d'Or.
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre le, Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion de menthe bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe.

FABRIQUE A LYON, COURS D'HERNOUILLE, 9. Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons

Éviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Maux d'Estomac

Manque d'Appétit, Maux de Tête

Étourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

uns de ces meubles se profilaient dans une pénombre. D'autres, sous la clarté de la flamme, s'accusaient avec cette coloration des lumières et cette netteté vigoureuse des ombres qu'une leur intense produit. Du reste, même avec un jour amoindri, on voyait sans peine que les objets rassemblés dans cette demeure étaient singulièrement disparates. Ainsi, sur la muraille, un crucifix d'ivoire se détachait entre de pieuses enluminures d'Épinal, naïves et barriolées. Au-dessous, deux cadres, qui paraissaient renfermer des miniatures, lançaient des reflets d'or. Une pendule d'albâtre et deux jolis vases de Gien ornaient la tablette de la cheminée. Devant la fenêtre, s'allongeait un petit bureau en bois de thuya. On aurait dit qu'un de ces flots où roulent les fortunes, et, quelquefois, les vies humaines, avait jeté là des épaves à la suite d'un être meurtri.

Joséphine n'avait plus envie de regretter son aventure.

Elle se releva, quitta le bord de l'âtre, s'assit sur la chaise que la petite servante avait approchée et dit avec effusion :

— Jamais, madame, je ne pourrai vous remercier assez.

— Ne me remerciez pas. Toute la faveur de

cette rencontre est pour moi. Oserais-je vous demander qui j'ai le plaisir de recevoir ?

— Je suis M^{lle} de Kerdu.

— M^{lle} de Kerdu !

Cette exclamation surprit Josèphe.

— Oui, reprit-elle, M^{lle} de Kerdu, la petite-fille de M. de Kerdu qui possède le château. Mon nom, du moins, doit vous être connu ?

— Oui, dit l'infirmière, oh ! oui. Bien que je ne sois plus guère de ce monde, le nom de Kerdu est venu jusqu'à moi.

— Kerdu ! exclama de loin la servante.

Le fuseau s'échappa de ses mains, ses yeux s'arroudirent.

L'infirmière reprit :

— Je ne savais pas que M. de Kerdu eût encore une famille.

— Hélas ! dit Josèphe, cette famille se résume aujourd'hui en moi seule. Je me trouve depuis trois mois à Plouédic. Des circonstances graves m'ont amenée près de mon grand-père. J'habitais Paris . . .

La petite Brette continuait à regarder Josèphe avec des yeux éfarés.

— Annaïk, dit l'infirmière, sers donc mademoiselle. Le lait doit être chaud.

Annaïk s'approcha avec une lenteur fort dif-

férente de son empressément précédent, posa sur un plateau de faïence un sucrier, une petite tasse, une cuiller, y joignit la bouillotte fumante, présenta le tout à Josèphe. M^{lle} de Kerdu but un peu de lait. Elle s'aperçut alors que la cuiller portait des armes et que la tasse était en argent.

— Merci, dit-elle en les replaçant sur le plateau, merci mille fois ! Combien je vous suis reconnaissante ! Et, ajouta-t-elle timidement, ne pourrais-je savoir, moi aussi, à qui je dois une si bonne hospitalité ?

— Je m'appelle Marie Ploumac.

Josèphe n'osa rien demander de plus. L'infirmière était devenue tout à coup pensive et comme légèrement réservée. Tandis que la petite Annaïk emportait le plateau et retournait à sa quenouille, elle reprit dans un français très pur :

— Je pensais bien que vous étiez étrangère. Vous parlez parfaitement le breton, mais notre accent vous manque.

— C'est bien à croire, dit Josèphe. L'accent d'une langue ne se conserve que par son usage.

— Vous comptez rester longtemps à Plouédic ?

— Je n'en sais rien. Mon départ ne dépendra pas de moi. Je suis à la merci des événements.

— Dieu veuille les rendre heureux pour vous ! dit gracieusement Marie Ploumac.

Il y eut un moment de silence. Puis l'infirmière reprit :

— Ne craignez-vous pas, mademoiselle, que M. de Kerdu soit inquiet de votre absence ?

— Oh ! non. Il me croit à Cozcouët, où je passe souvent l'après-midi entière. Tout au plus pourrait-il m'envoyer une voiture.

— Ce n'est pas probable. M. de Kerdu doit savoir que ces sortes de tourments sont aussi courtes que terribles.

— Dès que la pluie aura cessé, je vous demanderai la permission de vous quitter.

— Il y a loin d'ici votre château.

— Je marche vite, dit Josèphe en souriant. Depuis trois mois, je suis devenue campagnarde, ce dont je n'ai, du reste, qu'à me féliciter.

— Je suis charmée, mademoiselle, de voir que notre pays vous fait oublier volontiers les splendeurs parisiennes, dit Marie Ploumac en souriant aussi.

— La solitude des champs repose mieux le cœur, dit Josèphe.

A cette parole mélancolique, le sourire disparut de ses lèvres. Marie Ploumac ne répondit pas, mais son regard s'attacha, plus profond, sur le visage de la jeune fille. (A suivre.)

